

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française                                      |
| <b>Herausgeber:</b> | Le messager suisse  |
| <b>Band:</b>        | 27 (1981)   |
| <b>Heft:</b>        | 4   |
| <b>Artikel:</b>     | L'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. : déclaration du Conseiller fédéral Pierre Aubert à l'Université de Bâle |
| <b>Autor:</b>       | A.T.S.  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-848503">https://doi.org/10.5169/seals-848503</a>                     |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ADHÉSION DE LA SUISSE A L'O.N.U.

## Déclaration du Conseiller fédéral Pierre Aubert à l'Université de Bâle

### L'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. est un fait évident

« Si nous concevons la neutralité comme une forme de politique étrangère et, par conséquent, comme une forme de relations avec le monde qui nous entoure, si nous sommes conscients du fait que cette relation se modifie à mesure que ce monde change, il me semble évident que notre imbrication au reste du monde (...) entraîne que nous ne saurions rester à l'écart d'une organisation (N.D.L.R. : O.N.U.) qui est le cadre de la vie politique de notre globe ». Telle est la conclusion d'un exposé du conseiller fédéral Pierre Aubert, chef du Département fédéral des Affaires étrangères, qui s'exprimait à Bâle dans le cadre d'une série de conférences organisées par l'université. M. Aubert, développant le thème « la politique étrangère suisse entre la continuité et l'innovation », avait auparavant défini les deux piliers de cette politique, qui sont la neutralité et le respect du droit dans les relations internationales. Illustrant par plusieurs exemples historiques le fait que la neutralité suisse avait pris des orientations différentes selon les époques, M. Aubert a ainsi montré qu'elle ne nous condamnait pas à l'immobilisme : bien au contraire, notre neutralité nous a parfois conduits « à prendre des initiatives audacieusement novatrices ».

### Evolution du concept de la neutralité

Sous l'ancien régime, a rappelé l'orateur, la neutralité suisse avait une signification essentiellement territoriale à l'époque, cette coutume reposait sur l'intérêt commun des grandes puissances, qui disposaient en Suisse d'un réservoir de troupes valeureuses. En 1815, avec le Traité de Vienne, le nouvel ordre européen multiplia le nombre de nos voisins en y ajoutant plusieurs petites puissances allemandes. La neutralité suisse est alors solennellement confirmée, en même temps qu'elle est redéfinie : permanente, elle oblige l'état qui en bénéficie à ne participer à aucune guerre, pour autant qu'il ne soit pas attaqué. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, marquée par l'unification de l'Allemagne et de l'Italie, quatre des six grandes puissances de l'époque sont nos voisines. Or, celles-ci se répartissent en des alliances opposées et, de ce fait, la neutralité suisse devient un élément de calcul politico-stratégique de chacun de ces belligérants potentiels. Si la Suisse est épargnée lors des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle, elle le doit à sa neutralité, mais aussi à sa volonté de défense — particulièrement nette après l'Anschluss — et à sa topographie. Pendant la période de la guerre froide, la Suisse est consciente du fait qu'elle est partie intégrante du monde occidental et elle participe activement à celles de ses institutions qui

sont compatibles avec la neutralité. La fin de la guerre froide nous amène pareillement à jouer un rôle actif, avec les autres pays neutres et non-alignés, lors de la première C.S.C.E. à Genève et Helsinki. Or devait encore ajouter M. Aubert, ce qui a été fait en Europe entre 1972 et 1975 pourrait être tenté ailleurs dans le monde : « Je tiens à réaffirmer notre disponibilité à fournir, avec l'accord des parties intéressées, nos bons offices pour la solution des conflits internationaux ». Avec l'entrée en scène des pays du tiers-monde, la Suisse a été de nouveau confrontée à une situation nouvelle. Elle s'est ouverte à ce nouveau monde et, en 1950, elle a été l'un des premiers pays à reconnaître la Chine. Cette décision « courageuse et d'une grande profondeur de vues politiques, était cependant en un sens apolitique (...), puisque basée sur le droit international » qui précise que la reconnaissance d'un état est fondée dès le moment où un gouvernement issu d'une guerre civile domine de façon incontestée la majeure partie du territoire.

### Le plus grand souci de notre temps : les relations Nord-sud

Actuellement a rappelé le conseiller fédéral, le monde est placé devant le problème aigu de l'écart de développement entre le tiers monde et les pays industrialisés. L'aide au

développement, qui doit être poursuivie et intensifiée, n'est cependant qu'un palliatif. Ce qu'ont bien compris des états du tiers-monde qui, désirant saisir le mal à sa racine, ont posé dans son principe le problème des relations économiques nord-sud. Pour M. Aubert nous devons prendre conscience de l'interdépendance qui lie le nord au sud. Mais, selon lui, celle-ci n'est toutefois pas seulement économique, mais essentiellement politique et elle doit être conçue en termes de « responsabilité commune pour le maintien de la paix dans le monde. La Suisse ne doit pas et ne peut pas s'isoler du dialogue nord-sud » et, à cet égard, son adhésion à l'O.N.U. est « un fait évident ». Les nations unies « Communauté internationale de notre temps », sont aussi un « forum mondial où les hommes d'état apprennent à se connaître et où les crises peuvent être prévenues ou atténuées par la discussion », a conclu M. Pierre Aubert.

(A.T.S.)

### **Record suisse en cas de catastrophe à l'étranger : année record**

1980 a été une année record pour le corps suisse de secours en cas de catastrophe à l'étranger : 213 de ses membres ont participé à une mission, une centaine de ces volontaires se sont réunis à Berne pour leur traditionnelle journée d'évaluation. L'activité de ce corps, a dit à cette occasion le conseiller fédéral Pierre Aubert, chef du Département des Affaires étrangères est l'expression de notre solidarité avec des êtres humains qui souffrent et qui ont besoin de notre aide.

Le corps suisse de secours est principalement intervenu en faveur des réfugiés en Thaïlande, en Somalie, au Pakistan, en Indonésie et aux Philippines. Il a en plus mis sur pied deux campagnes d'urgence après les tremblements de terre d'Algérie et d'Italie du Sud et poursuivi les travaux de reconstruction au Guatemala et en Yougoslavie. (A.T.S.)

### **Des fleurs pour les malades**

Le 1<sup>er</sup> mars 1981, à l'occasion de la « Journée des malades » placée cette année sous le slogan « Ne les oubliez pas » des volontaires des sections régionales de la Croix-Rouge suisse — en particulier des assistantes et assistants bénévoles Croix-Rouge ont distribué 16 000 bouquets de fleurs à des malades chroniques qui ne reçoivent que rarement, voire jamais de visites. Ce geste a incité d'autres personnes à rendre visite à des malades soignés à domicile, dans des homes ou à l'hôpital, non seulement le premier dimanche de mars mais pendant toute l'année. Un des buts de la « Journée des malades » est, en effet, de rappeler aux biens portants les liens qui les unissent avec ceux qui ont perdu la santé, rappelle la Croix-Rouge suisse.

(A.T.S.)

### **L'ambassadeur suisse à Téhéran « une des meilleurs de la jeune génération »**

L'ambassadeur Erik Lang qui dirige la mission suisse à Téhéran est l'un des meilleurs ambassadeurs de la jeune génération, a déclaré le secrétaire d'état Raymond Probst. A propos des déclarations que M. Lang a faites à la radio romande et dans lesquelles il reprochait aux autorités iraniennes de ne pas l'avoir laissé rendre visite aux otages américains : « depuis des mois, M. Lang se trouvait sous une pression psychologique très forte. Pour nous ici à Berne, il est facile de dire que nous n'aurions pas réagi de la sorte ».

Au cours d'une conférence de presse, M. Probst accompagné par l'ambassadeur Edouard Brunner et M. Alfred Ruegg, adjoint diplomatique spécialement chargé de cette affaire, a fait le tour des problèmes que pose à la Suisse la représentation des intérêts américains en Iran. Interviewé par la radio suisse romande, M. Erik Lang avait notamment déclaré que l'Iran

n'avait pas respecté les engagements et les devoirs qu'il avait à l'égard de la Suisse qui a qualité de puissance protectrice des Etats-Unis. Jamais avant la libération des otages américains il n'a pu les voir, hormis les trois diplomates qui étaient emprisonnés au ministère iranien des Affaires étrangères. Or, en novembre dernier, les autorités iraniennes avaient officiellement déclaré que les prisonniers étaient sous leur contrôle et non plus sous celui des « étudiants » révolutionnaires. M. Edouard Brunner, vice-directeur de la direction politique au Département fédéral des Affaires étrangères, a déclaré par la suite être « surpris » par les affirmations de M. Lang. Il a ajouté qu'il n'avait jamais su avec certitude qui contrôlait les prisonniers américains.

### **M. Erik Lang éventuellement déplacé**

L'excellent travail qu'a fait M. Erik Lang, a poursuivi le secrétaire d'état Raymond Probst, a non seulement été apprécié en Suisse mais aussi aux Etats-Unis. M. Lang a travaillé dans des conditions très difficiles, parfois au péril de sa vie. A propos d'une éventuelle réaction de l'Iran à la suite des déclarations de M. Lang (aucune démarche officielle n'a toutefois été entreprise), M. Probst a annoncé qu'il continuera à défendre l'ambassadeur suisse. Et si l'Iran exigeait le remplacement de M. Lang ? Il faudrait alors, a répondu M. Probst, examiner cette question. Pour 1981, Le D.F.A.E. prévoit de toute manière un important remaniement dans ses représentations diplomatiques. Cela fait quatre ans que M. Lang dirige la mission suisse à Téhéran et le D.F.A.E. a pour habitude de ne pas laisser trop longtemps ses représentants travailler dans des conditions difficiles. Il serait donc « normal » a déclaré M. Probst, que l'ambassadeur Lang soit compris dans ce remaniement. Reste à savoir, a-t-il ajouté, si cela est possible dans les conditions actuelles. (A.T.S.)